

## CONSEIL MUNICIPAL LOROL

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LOROL aura lieu le :

**lundi 04 septembre 2017 à 18h30  
en mairie, salle du conseil**

### Ordre du jour :

#### Approbation compte rendu précédent CM

Information	<u>Présentation du nouveau commandant de brigades de gendarmerie de LOROL</u>	➔	Monsieur le maire
Information	<u>Perception cantonale</u>	➔	Monsieur le maire
Information	<u>Rentrée scolaire</u>	➔	Jean Pierre MACAK
Délibération	<u>Personnel communal : transformations de postes</u>	➔	Jacques FAYOLLET
Délibération	<u>Personnel communal : avancements de grade</u>	➔	Jacques FAYOLLET
Délibération	<u>U S E P : mise à disposition</u>	➔	Jean Pierre MACAK
Délibération	<u>Vente appartements 93/95 av de la République</u>	➔	Monsieur le maire
Délibération	<u>Impasse du PERILLARD : protocole</u>	➔	Catherine JACQUOT
Délibération	<u>P L U : poursuite de la révision par la CCVD suite au transfert de compétence</u>	➔	Catherine JACQUOT
Délibération	<u>Loi NOTRE</u>	➔	Monsieur le maire
Délibération	<u>Convention EPORA centre ville</u>	➔	Catherine JACQUOT
Délibération	<u>Ecole de musique intercommunale</u>	➔	Hanna FAURIEL
Délibération	<u>Station de mobilité : convention</u>	➔	Catherine JACQUOT
Délibérations	<u>Décisions budgétaires modificatives</u>	➔	Monsieur le maire
Délibération	<u>C C V D : modification statutaire</u>	➔	Monsieur le maire
Délibération	<u>C C V D / COMMUNE : commodat administratif</u>	➔	David VIGUIER
Délibération	<u>Avenants travaux 93/95 av de la République</u>	➔	David VIGUIER
Délibération	<u>Spectacle salle polyvalente J. CLEMENT : concert Frédéric FRANCOIS</u>	➔	Jérémy RIOU
Délibération	<u>Créances irrécouvrables</u>	➔	Jean-Pierre MACAK
Délibération	<u>Vente logement perception: régularisation</u>	➔	Monsieur le maire
Délibération	<u>Subvention DETR 2017</u>	➔	Monsieur le maire
Information	<u>questions diverses</u>		

**COMPTE RENDU DEFINITIF  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
04/09/2017**

\*\*

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2017

**Présents : Présents** : Mesdames Catherine BALLIGAND POULENAS, Françoise BRUN, Estelle COURTIAL, Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Catherine JACQUOT(en partie), Isabelle JAUBERT, Marie-Chantal KAPSA, Christiane MARTY, Céline POURCHAILLE, Olivia ROUGNY.

Messieurs Nicolas AUDEMARD, Claude AURIAS, Jacques FAYOLLET, Jean-Pierre MACAK, Pierre MAIA, Jacques MALSERT, Samuel MARTINS, Jean-Marc PEYRET, Jérémy RIOU, Lionel SAGOT, David VIGUIER.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mesdames Martine MARIN, Catherine JACQUOT(en partie), Marie-Pierre MICHEL, Christina REBOULET, Béatrice REYMOND LEBRUN, Monsieur Pierre LESPETS.

**Absents** : Monsieur DUC, Madame RODILLON

**A été élu secrétaire de séance** : Monsieur VIGUIER

\*\*\*

**Ordre du jour** :

- Présentation du nouveau commandant de brigades de gendarmerie de Loriol (information)
- Perception cantonale (information)
- Rentrée scolaire (information)
- Personnel communal : transformations de postes
- Personnel communal : avancement de grade
- USEP : mise à disposition
- Vente appartements 93/95 avenue de la république
- Impasse du Périllard : protocole
- PLU : poursuite de la révision par la CCVD suite au transfert de compétence
- Loi NOTRE
- Convention EPORA centre-ville
- Ecole de musique intercommunale
- Station de mobilité : convention
- Décisions budgétaires modificatives
- CCVD : modification statutaire
- CCVD/COMMUNE commodat administratif
- Avenants travaux 93/95 av de la république
- Spectacle salle polyvalente J. CLEMENT : concert Frédéric FRANCOIS
- Créances irrécouvrables
- Vente logement perception : régularisation
- Subvention DETR 2017
- Questions diverses

\*\*\*

Monsieur le Maire constate en début de séance la présence de 22 élus et 5 procurations .Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 40.

Monsieur le Maire excuse le Capitaine Florence DIDIER nouveau Commandant de communauté de brigades retenu par ses obligations professionnelles. Sera présent lors d'un prochain Conseil municipal.

### **Compte-rendu de la séance précédente**

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation. L'assemblée communale, après une modification de forme demandée par l'opposition municipale, approuve à l'unanimité le compte rendu du précédent conseil.

### **Perception cantonale**

Monsieur le maire informe l'assemblée communale des orientations de la direction des finances publiques relatives à la réorganisation territoriale de son réseau et avec notamment la fermeture envisagée de la Trésorerie de LORIOL (sous avis réservé de la préfecture).

Une rencontre s'est déroulée ce jour, en mairie, en présence des maires du canton et du directeur départemental des finances publiques, lequel a expliqué que l'absence de poste de trésorerie à LORIOL n'engendrerait d'inconvénients ni pour les administrés ni pour les services municipaux. Les arguments, à l'appui de cette affirmation, ont été très précisément contestés par les maires présents à ladite rencontre, notamment pour l'organisation des différents régies municipales et le travail de nombreux régisseurs.

L'assemblée communale échange au sujet de ce nouveau désengagement très préjudiciable aux administrés, aux services et à la vie locale. Monsieur le maire interpellera les différents décideurs et élus sur cette proposition de fermeture.

Une décision doit être prise très prochainement par le ministère des finances publiques.

### **Rentrée scolaire**

Monsieur le maire et Monsieur MACAK ,adjoint en charge des affaires scolaires, présentent au conseil un état des effectifs constatés à l'occasion de cette rentrée .Un nombre d'élèves en légère baisse en ce qui concerne les maternelles (-27), baisse à l'école élémentaire J.FERRY(-17) et hausse de 18 élèves pour l'élémentaire JJ.ROUSSEAU .Pour le collège D.FAUCHER (5+29).

Au total, le nombre d'élèves scolarisés sur la commune est de 1249.

L'état des locaux est très satisfaisant tant au niveau entretien, propreté, sécurité.

A noter également une fréquentation en nette hausse de la cantine scolaire (essentiellement à l'école J.FERRY).

Madame FAURIEL rappelle que la pause méridienne sera assurée par la Régie socio culturelle dans le cadre d'une animation renforcée. Mesdames BALLIGAND et COURTIAL notent une tarification non satisfaisante (annuelle et forfaitaire) de cette animation. En réponse, monsieur le maire fait observer le montant (très faible), entre 16 et 20 euros annuel selon le quotient familial.

### **Objet : Personnel communal : transformations de postes**

Monsieur FAYOLLET, adjoint au maire, en charge des questions relatives au personnel des services techniques, présente aux membres de l'assemblée des propositions de transformations de postes d'adjoint technique.

Ces transformations s'inscrivent dans le cadre de réaménagements d'horaires, de modifications de missions suite à différents départs à la retraite.

Il est proposé à l'assemblée la transformation de quatre postes d'adjoint technique.

Monsieur FAYOLLET présente le détail desdites transformations et observe que les augmentations et diminutions d'heures induisent, in fine, une augmentation de 1 heure du volume global d'heures, sur l'ensemble de 6 postes

- . Les quatre précités : +10h30 hebdomadaires
- . Celui modifié par la délibération n°082 du 03/07/2017) : diminution de 12 heures hebdomadaires.
- . Celui d'un poste d'adjoint technique : +2h30

Il est proposé les transformations suivantes à compter du 11/09/2017 :

Poste à supprimer	Référence délibération	Poste à créer
Adjoint technique à 33h30	132/14-12-2015	Adjoint technique à 35h00
Adjoint technique à 29h30	132/14-12-2015	Adjoint technique à 30h30
Adjoint technique à 30h00	051/199 du 10/03/1999	Adjoint technique à 32h00
Adjoint technique à 29h00	132/14-12-2015	Adjoint technique à 35h00

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

### **Objet : Personnel communal : avancements de grade année 2017**

Monsieur FAYOLLET, adjoint au maire, chargé du personnel des services techniques, informe les membres du conseil des propositions d'avancements de grade faites pour l'année 2017 auprès de la commission administrative paritaire intercommunale à l'issue de la notation du personnel.

Il est donc possible de procéder à la nomination de 20 agents dans leurs nouveaux grades après transformation des emplois correspondants.

Il est proposé les transformations suivantes à compter du 11/09/2017 :

Poste à supprimer	Référence délibération	Poste à créer
Rédacteur à 35h00	146/19-12-2011	Rédacteur principal de 2ème classe à 35h00
Adjoint administratif principal de 2ème à 35h00	061/27-04-2015	Adjoint administratif principal de 1ère classe à 35h00
Adjoint administratif principal de 2ème à 35h00	095/26-08-2011	Adjoint administratif principal de 1ère classe à 35h00
Adjoint administratif principal de 2ème à 35h00	061/27-04-2015	Adjoint administratif principal de 1ère classe à 35h00
Adjoint technique principal de 2ème classe à 35h00	065/14-04-2014	Adjoint technique principal de 1ère classe à 35h00
Adjoint technique principal de 2ème classe à 35h00	065/14-04-2014	Adjoint technique principal de 1ère classe à 35h00
Adjoint technique à 32h00	005/2000 du 21/01/2000	Adjoint technique principal de 2ème classe à 32h00

Adjoint technique à 31h00	121/2007 du 01/10/2007	Adjoint technique principal de 2ème classe à 33h30
Adjoint technique à 35h00	050/1999 du 18/03/1999	Adjoint technique principal de 2ème classe à 35h00
Adjoint technique à 35h00	028/18-02-2013	Adjoint technique principal de 2ème classe à 35h00
Adjoint technique à 31h30	109/2006 du 25/08/2006	Adjoint technique principal de 2ème classe à 31h30
Adjoint technique à 30h30	09/11/2001	Adjoint technique principal de 2ème classe à 30h30
Adjoint du patrimoine à 28h00	26/03/2004	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à 28h00
Agent de maitrise à 35h00	053/16-04-2012	Agent de maitrise principal à 35h00
Agent de maitrise à 35h00	053/16-04-2012	Agent de maitrise principal à 35h00
ATSEM principal de 2ème classe à 35h00	065/14-04-2014	ATSEM principal de 1ère classe à 35h00
ATSEM principal de 2ème classe à 35h00	061/27-04-2015	ATSEM principal de 1ère classe à 35h00
ATSEM principal de 2ème classe à 35h00	072/29-04-2013	ATSEM principal de 1ère classe à 35h00
ATSEM principal de 2ème classe à 35h00	084/09-07-2012	ATSEM principal de 1ère classe à 35h00
Opérateur qualifié des APS à 35h00	084/09-07-2012	Opérateur principal des APS à 35h00

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

**Objet : USEP : mise à disposition de 2 agents au profit de l'USEP**

Monsieur MACAK, maire adjoint chargé des affaires scolaires, présente une demande de mise à disposition de deux agents communaux déposée par Monsieur BRENOT, Président de l'association USEP, pour l'année scolaire 2017/2018.

Afin de renforcer l'équipe d'encadrement de l'association USEP, il convient de mettre à disposition deux agents communaux (ETAPS, OTAPS) à temps non complet pour l'année scolaire 2017-2018 le mercredi dans le cadre d'une enveloppe limitative annuelle de 200 heures annuelles par agent.

Monsieur MACAK propose une exonération totale du remboursement de la rémunération et des charges sociales des fonctionnaires.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

**Objet : Vente appartements  
93/95 avenue de la République**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la délibération n°072/29-05-2017 portant décision de procéder à la cession à DROME AMENAGEMENT HABITAT des deux appartements créés dans le cadre de l'opération de rénovation de l'immeuble situé au 93/95 avenue de la République.

Monsieur le Maire rappelle que ladite cession était prévue initialement sous la forme juridique d'une VEFA (vente en l'état futur d'achèvement).

Compte tenu de certains éléments particuliers (état d'avancement du chantier, lourdeur administrative et technique de la procédure VEFA...) il est proposé à l'assemblée une modification de procédure de cession des appartements avec un abandon de la VEFA : la vente sera réalisée une fois les travaux achevés, en début d'année 2018 ; Monsieur le Maire confirmant l'accord qu'il a obtenu de DAH pour cette modification.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

**Objet : IMPASSE DU PÉRILLARD – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

Madame JACQUOT, Adjointe au Maire, rappelle la volonté de la Commune et de la SCI JM Patrimoine d'échanger des parcelles situées le long de l'impasse du Périllard. Elle informe également la demande de la SCI d'établissement d'une servitude de passage en prolongement de ladite voie.

Afin de convenir entre les deux parties des modalités techniques et financières de l'échange de parcelles, de la mise en place de la servitude, des prescriptions techniques pour des travaux de délimitation et d'accès des terrains et d'entretien de la future servitude, et de prévenir tout contentieux, il est nécessaire d'établir un protocole transactionnel en application des articles 2044 et suivants du Code civil.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

**Objet : Poursuite de la révision du PLU par la CCVD suite au transfert de compétence**

Madame Jacquot, adjointe au maire en charge des questions d'urbanisme, rappelle que depuis le 27 mars 2017 la Communauté de Communes du Val de Drôme détient la compétence d'élaboration et d'évolution des PLU.

Elle rappelle également que lors du Conseil Municipal du 29 mai 2017, la commune de LORIOLE a sollicité la CCVD pour terminer la procédure de révision engagée : condition nécessaire à la poursuite de révision.

Afin de définir le partenariat entre la CCVD et la commune dans le cadre de cette procédure, un projet de convention a été élaboré, stipulant notamment que la CCVD prend la maîtrise d'ouvrage de la révision du PLU (transfert des marchés en cours, convocations des réunions, délibérations) ; la commune, elle, en assume le suivi technique et l'entièreté des frais financiers (bureau d'études, frais de publicité, reprographie et rémunération du commissaire enquêteur). En cas de contentieux sur le PLU, ladite convention précise le partage des frais entre la commune et la CCVD.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

**Objet : Loi NOTRE  
Transferts de compétences**

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée du vote, le 23 février dernier, des membres du sénat en faveur d'une proposition de loi visant au maintien, dans les compétences optionnelles des communautés de communes ou d'agglomérations, des compétences « eau et assainissement » prévues obligatoires dans le cadre de la loi NOTRE.

Monsieur le maire note l'inquiétude de nombreux élus locaux face à certaines dispositions de ladite loi et vis-à-vis du calendrier d'application prévu par les textes.

Il est apparu, en effet, que la gestion de l'eau et de l'assainissement par des élus de proximité, ayant une bonne connaissance à la fois des besoins des consommateurs ainsi que des installations et des réseaux de production et de distribution, serait mieux assumée que par des entités trop éloignées ou trop étendues de type communauté de communes ou communauté d'agglomérations.

Monsieur PEYRET, adjoint au maire, représentant de la commune auprès du Syndicat des eaux DROME /RHONE estime de la proximité des décideurs permet une réactivité optimisée.

Monsieur MALSERT note, dans le même sens, que l'éloignement géographique nuit à l'intérêt local ; plus généralement la loi NOTRE éloigne le citoyen du pouvoir de décision. Il note le caractère très directif de cette loi qui n'a pas fait l'objet de larges débats.

Monsieur FAYOLLET rappelle que tout transfert de compétence (obligatoire ou choisi) est accompagné d'une estimation de transfert des charges liées à la compétence transférée.

Une motion résumant les inquiétudes et questionnements sur la rapidité et le caractère obligatoire desdits transferts est soumise à l'assemblée.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

### **Objet : Convention EPORA Avenant**

Madame JACQUOT, adjointe au maire en charge de l'urbanisme, rappelle aux membres du conseil la convention d'études et de veille foncière « centre-ville » signée avec EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest RHONE ALPES) aux termes d'une délibération du conseil municipal en date du 17/10/2016.

Pour l'essentiel, cette convention avait pour but la mise à disposition d'un outil d'acquisition et de portage foncier des tènements à vocation de rénovation urbaine, en vue des interventions à venir.

Depuis le début de l'année 2017, du fait des modifications apportées par la loi NOTRE, la communauté de communes du Val de DROME est le titulaire du droit de préemption urbain. Par suite, il convient d'associer ladite CCVD à cette convention afin de permettre les acquisitions immobilières par ce biais.

Sur interrogation de Monsieur RIOU quant à l'existence de ce mille feuilles administratif, Madame JACQUOT et Monsieur FAYOLLET précisent la répartition des tâches entre les intervenants.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

### **Objet : Ecole de musique intercommunale Convention de fonctionnement**

Madame FAURIEL, adjointe au maire en charge des affaires culturelles, présidente du Syndicat Intercommunal d'Enseignement Artistique, présente aux membres de l'assemblée une proposition de convention de fonctionnement entre les communes de LIVRON, LORIOLE et le

SIEA visant à déterminer les modalités de ce partenariat et précisant les conditions de répartition, entre les parties, des missions, des charges et des moyens (hors personnel). Cette convention précise notamment les locaux mis à disposition par les deux communes ainsi que les charges afférentes (entretien, maintenance, nettoyage, fluides) et fixe également les conditions d'utilisation des matériels propres à chaque structure.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

### **Objet : Station de mobilité Expérience 2 roues**

Madame JACQUOT, adjointe au maire en charge des questions relatives à l'environnement, rappelle aux membres de l'assemblée le projet « expérience 2 roues » et en précise les modalités et objectifs.

« **Expérience 2 roues** » est une démarche vers un territoire à énergie positive dont les principaux objectifs sont la réduction de moitié de la consommation en énergie et la production d'énergies renouvelables, ENr, correspondant à la consommation résiduelle, d'ici 2020.

Lauréate d'un appel à projet de l'ETAT-Territoire à Energie positive-croissance verte-TEPCV, la CCVD a pu obtenir des financements pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) dans le cadre d'une action « se déplacer autrement ».

Madame JACQUOT note que la communauté de communes du Val de Drôme a décidé, en avril 2017, de mener une expérimentation en s'appuyant sur les communes.

Ces expérimentations peuvent être à destinations d'habitants, d'associations ou d'entreprises à condition de fournir des renseignements précis sur l'utilisation réelle des vélos.

Ces expérimentations se dérouleront pendant 2 ans de l'été 2017 au printemps 2019.

Elles permettront de décider s'il y a lieu ou non de déployer plus largement une offre de vélos électriques sur le territoire.

En 2017, la CCVD a lancé l'acquisition de 20 vélos : 5 ont été mis à la disposition de la Commune de LORIOL

Cette dotation s'inscrit dans un vaste projet de mobilité pour tous, initié par la municipalité, aidé par la Région, dans le cadre du contrat de ville et par la CCVD.

Elle repose sur trois axes :

- Axe social en fournissant un moyen de locomotion, dans le cadre d'une recherche d'emploi ou d'un retour à l'emploi. Ce partenariat pourra être mené en lien avec le CCAS de la commune, la Mission Locale, Pôle Emploi ou tout autre partenaire du contrat de ville.
- Plan de Mobilité des Agents municipaux : la loi no 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (qui a permis l'émergence des projets TEPCV) obligera notamment les entreprises à repenser à terme les modes de transports domicile /travail de ses salariés. Cette expérience est une phase test qui pourra orienter la collectivité dans ce domaine. Ainsi les agents qui en font la demande aujourd'hui peuvent bénéficier du prêt d'un VAE.
- L'Eco-mobilité pour tous les loriolais. Complétant une offre d'aire de covoiturage, de borne de rechargement pour véhicules électrique, un plan de stationnement de cycles, les loriolais pourront louer des véhicules ayant un impact environnemental faible.

La commune de LORIOL souhaite confier la gestion de cette « expérience 2 roues » à un opérateur local : l'Office d'Animations Locales. Cet opérateur local s'engagera, pour le compte de la commune, à :

- .récupérer les vélos et leurs accessoires auprès de la CCVD
- .désigner un ou des responsables locaux de l'entretien courant
- .veiller à l'entretien courant des vélos et à leurs révisions selon les préconisations initiales

- .assurer le matériel contre le vol lorsqu'il est stocké dans ses locaux
- .gérer la caution (quand il y a location de VAE) dont le montant est fixé à 1 400 euros
- .louer les vélos selon les tarifs et modalités prédéfinies (modèle type de contrat)
- .expliquer à l'utilisateur les conditions d'utilisation du vélo et rappeler les consignes de sécurité suivantes :
  - .être âgé au minimum de 16ans
  - .pas de contre-indication à la pratique du vélo
  - .être à jour de leur assurance responsabilité civile
  - .s'engager à respecter le code de la route
  - .s'engager, pour le stationnement à attacher une roue et le cadre du vélo à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni.

Madame ROUGNY relève tout le positif de cette opération notamment pour le lien potentiel avec la vie professionnelle des habitants ; sur son interrogation Madame DILLE rappelle que le CCAS de LORIOL est en contact avec l'association « mobilité 26/07 qui met également des mobylettes et un véhicule à disposition des demandeurs.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

### **Objet : Décision modificative 1 – Budget assainissement**

Monsieur le maire informe l'assemblée communale de la nécessité de procéder à des ajustements des crédits budgétaires sur le budget assainissement.

Cette modification intervient en section de fonctionnement pour ajuster les crédits nécessaires à la régularisation d'une PVR (participation financière) : Suite à transfert du PC 02616614L0036(rue BERLIOZ), il convient d'annuler le titre émis initialement en 2015 (compte 673). La PVR est due par le nouveau titulaire du permis de construire.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

### **Objet : Décision budgétaire modificative Budget principal**

Monsieur le maire présente à l'assemblée communale des propositions de modifications budgétaires de la commune, en sections de d'investissement et de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes.

Les présentes modifications interviennent dans le cadre d'un réajustement des crédits : 89 000 euros en section de fonctionnement, 398 480 euros en section d'investissement.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : 22 pour,5 abstentions*

### **Objet : C C V D Modification statutaire**

Monsieur le maire informe l'assemblée communale de la délibération prise par la Communauté de communes du Val de DROME lors de sa séance du 28 mars 2017 au cours de laquelle les

membres du Conseil communautaire ont approuvé les modifications statutaires adaptant ses statuts aux lois en vigueur.

Les modifications formelles ne portent que sur des adaptations de l'article 4 (compétences) et ne changent pas la nature et le contenu des nouveaux statuts adoptés en fin d'année 2016. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque collectivité membre est appelée à se prononcer sur ces modifications statutaires (délibération de la CCVD jointe à la présente).

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

**Objet : CCVD/COMMUNE**  
**Commodat administratif**  
**Avenant 2**

Monsieur VIGUIER, conseiller municipal en charge des travaux, rappelle aux membres du conseil les délibérations en dates du mois de décembre 2014 (08/12) portant décision de signature avec la CCVD d'un commodat administratif ayant pour objet la répartition des charges et des travaux entre les deux partenaires et précise que la répartition initiale a été très partiellement modifiée (avenant 1).

Il est proposé à l'assemblée deux nouvelles modifications :

L'une relative aux blocs autonomes de sécurité (à la charge de la commune)

L'autre relative aux blocs de cuisson (à la charge de la CCVD)

	<b>LMA les coccinelles</b>	<b>MC les lucioles</b>	<b>RAM les petits loups</b>
Extincteurs, désenfumage, plan évacuation	Commune	CCVD	commune
<b>BAES</b>	<b>CCVD</b> <b>Commune</b>	<b>CCVD</b>	<b>CCVD</b> <b>Commune</b>
Installations électriques	Commune	CCVD	commune
Aires de jeux	CCVD	CCVD	CCVD
Alarme incendie	Commune	CCVD	commune
Chaufferie, gaz	Commune	CCVD	commune
VMC, climatiseur	CCVD	CCVD	CCVD
Ballon eau chaude	CCVD	CCVD	CCVD
Qualité de l'air	CCVD	CCVD	CCVD
<b>Appareil de cuisson (si besoin)</b>	<b>CCVD</b>	<b>CCVD</b>	<b>CCVD</b>

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

**Objet : Avenants marchés de travaux**  
**Opération 93/95 av de la République**

Monsieur VIGUIER, conseiller municipal délégué, rappelle aux membres de l'assemblée la délibération n° 24 en date du 20/02/2017 portant autorisation au maire de signer les marchés de travaux ( hormis le lot n°6 ) relatifs à cette opération de réhabilitation d'un immeuble communal .

Monsieur VIGUIER expose à l'assemblée d'importantes difficultés techniques rencontrées sur le chantier, difficultés en lien avec l'absence de fondations suffisantes de l'immeuble.

Par suite, il apparaît nécessaire d'engager des travaux supplémentaires de confortement.

Il est proposé à l'assemblée de valider les propositions d'avenants aux marchés de travaux pour le lot « fondations » et le lot « gros œuvre ».

Lot 1 : fondations spéciales : Entreprise ELTS : 80.004 € ttc

Lot 3 : Déconstruction, gros œuvre : Entreprise SATRAS : 16.768,92 € ttc.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

La livraison du chantier est prévue pour la fin du premier trimestre 2018.

### **Objet : spectacle salle polyvalente J. CLEMENT – concert Frédéric François**

Monsieur RIOU, conseiller municipal délégué, expose à l'assemblée une demande de mise à disposition de la salle polyvalente Jean CLEMENT en vue d'organiser, le 07 octobre 2017, le concert de Frédéric François.

Cette demande est présentée par la société DV spectacles assistée dans sa mission par le Tennis CLUB de Loriol.

Monsieur RIOU propose que la salle polyvalente Jean CLEMENT (ainsi que les chaises) soit mis à disposition moyennant un tarif de location de 2.500 Euros et une caution de 1.525 euros.

A l'initiative de Monsieur MALSERT, une discussion s'instaure d'une part sur le tarif de mise à disposition de la salle et d'autre part sur les bénéfices des buvettes. Au regard de l'importance du travail à fournir pour les associations organisatrices des concerts, MALSERT demande que le tarif de location soit augmenté. Par ailleurs, il souhaite également que la gestion des buvettes reste placée sous la responsabilité des associations et demande au maire de ne pas confier celle-ci au tourneur.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

### **Objet : créances irrécouvrables**

Monsieur MACAK, adjoint au maire, présente au conseil des demandes (émises par Monsieur le Receveur pour un montant de 6.753,32 €.) d'admission en non-valeur de titres de recettes (créances irrécouvrables).

A la demande de précision de Madame BALLIGAND, Monsieur le maire et Monsieur MACAK expose la nature des titres ainsi que la procédure de recouvrement.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : 23 pour, 3 contre, 1 abstention*

### **Objet : Régularisation DAH logement percepteur**

Monsieur le Maire, rappelle la décision de l'équipe municipale de mise en vente du bien immobilier communal cadastré section AH n°385 et 387 (ex logement de la perception).

La commune a fait réaliser un Document d'Arpentage qui a montré qu'une des deux parcelles, cadastrée AH n°385, d'une surface de moins de 5 m<sup>2</sup>, était propriété de DAH.

Afin de régulariser cette situation, il convient de demander à DAH une cession à l'euro symbolique de cette parcelle au bénéfice de la commune, qui le rétrocédera ensuite aux nouveaux propriétaires du logement du percepteur.

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

**Objet : SUBVENTION DETR 2017 – Ecole élémentaire Jean Jacques Rousseau : Etanchéité toiture - désamiantage**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée communale la délibération 11/23-01-2017 sollicitant l'octroi d'une subvention, auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR 2017.

Il convient de reformuler la demande concernant les travaux prévus à l'école élémentaire Jean Jacques Rousseau et de présenter une seule demande regroupant les opérations de réfection de l'étanchéité de la toiture et le désamiantage en tenant compte de l'évolution des coûts :

- Travaux étanchéité toiture estimés à 99 800€ HT (inchangés)
- Travaux de désamiantage initialement prévus sur la totalité de l'étage (125 000€ HT) ne concerneront finalement que la classe n°4 pour un cout estimé à 15 729€ HT

Monsieur le maire propose donc le plan de financement suivant :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montants HT</b>
Etanchéité toiture	99 800
Désamiantage classe 4	15 729
<b>TOTAL</b>	<b>115 529</b>
<b>Ressources</b>	
DETR 2017	28 882
Autofinancement	86 647
<b>TOTAL</b>	<b>115 529</b>

*L'assemblée accepte.*

*Vote : unanimité*

**Questions diverses**

Dans ce cadre , des informations ont pu être échangées sur des sujets particuliers tels que : le sport adapté et le sport handicap (handisport) sur la commune, les horaires d'ouvertures au public de l'office d'animations locales ,les dégradations de véhicules à la gendarmerie de LORJOL ,l'inaction de réseaux ferrés de France suite à l'accident mortel de ce début d'été .Sur ce dernier point, Monsieur le maire précise que « gares et connexions » sera à nouveau saisi ,par ses soins, afin d'obtenir enfin des réponses précises et efficaces aux questions posées en présence de Monsieur le sous-préfet .Il est urgent d'agir .

Conseil municipal extraordinaire le lundi 25 septembre à 19h. Ordre du jour : question unique : validation du P.L.U

**L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 21 heures 30.**

Le Maire,